



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

pénurie de gynécologues

Question au Gouvernement n° 954

Texte de la question

PÉNURIE DE GYNÉCOLOGUES

M. le président. La parole est à Mme Maud Petit, pour le groupe du Mouvement démocrate et apparentés.

Mme Maud Petit. Madame la ministre des solidarités et de la santé, la gynécologie médicale concerne le suivi gynécologique d'une femme tout au long de sa vie : prévention, contraception, information sur les IST – infections sexuellement transmissibles –, stérilité, IVG. Le gynécologue médical est le spécialiste avec lequel la patiente établit une relation de confiance spécifique et primordiale pour un suivi efficace. Il est le médecin de l'intime.

En 1987, pourtant, cette filière a été fermée. Elle rouvre en 2003 grâce à une forte mobilisation. Hélas, en quinze ans, le mal a été fait : au 1er janvier 2017, l'effectif total des gynécologues s'élève à 1 136 praticiens – 1 136 pour 28 millions de femmes en âge de consulter ! Et 62 % d'entre eux ont 60 ans et plus. En dix ans, 809 gynécologues ont cessé d'exercer – une diminution de 42 % des effectifs, selon l'Ordre des médecins. Dans six départements métropolitains, il n'y a aucun gynécologue médical ; en outre-mer, aucun en Guyane, à Mayotte, à Saint-Pierre-et-Miquelon ou à Wallis-et-Futuna.

Sur le terrain, la pénurie se ressent : des mois d'attente pour un rendez-vous, des consultations parfois éloignées du domicile. Alors, des femmes renoncent à se soigner. Les récentes campagnes pour la prévention des cancers du sein et du col de l'utérus soulignent pourtant l'importance d'un suivi régulier. Les généralistes ou les sages-femmes ne sont pas assez formés à la maladie et aux autres événements de la vie de femme pour suppléer le gynécologue.

Le rétablissement de la formation diplômante a ouvert un certain nombre de postes d'internes – 20 en 2003, 70 en 2017 –, insuffisant pour pallier la pénurie actuelle et les futurs départs en retraite ; insuffisant car, en 2018, le nombre de places d'internat ouvert diminue encore. Pourquoi un tel choix ?

Madame la ministre, il faut des solutions urgentes pour augmenter les places de formations d'étudiants en gynécologie médicale. Faisons en sorte que le sort de cette spécialité indispensable à la santé des femmes ne devienne pas une inégalité de plus ! (*Applaudissements sur tous les bancs. – Les députés des groupes LaREM, MODEM, FI et GDR, ainsi que quelques députés du groupe NG se lèvent et continuent à applaudir.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre des solidarités et de la santé.

Mme Agnès Buzyn, ministre des solidarités et de la santé. Madame la députée, ce sujet est d'importance et vous avez bien décrit la situation dont j'hérite aujourd'hui : vingt ans d'abandon d'une spécialité.

M. Patrick Hetzel. Le coup de l'héritage : ça nous manquait !

Mme Agnès Buzyn, ministre. Nous sommes en train de rattraper ce retard. La première brique consiste à former plus de gynécologues médicaux : c'est ce que nous faisons avec la réforme du troisième cycle des études médicales. Ainsi, 70 postes ont été ouverts l'année dernière ; nous augmenterons progressivement ce nombre d'internes mais, pour augmenter la formation des médecins, il faut des services. Or, aujourd'hui, nous n'avons pas la quantité de services suffisante pour augmenter considérablement le nombre d'internes. Les choses s'arrangeront mais en quelques années.

En attendant, il nous faut organiser les soins. J'ai demandé à chaque ARS – agence régionale de santé – d'organiser dans ses programmes régionaux de santé un projet de santé adapté et sur mesure en fonction de l'offre de soins existante. Ensuite, vous l'avez rappelé, un certain nombre d'actes et de suivis peuvent être faits par les médecins généralistes, qui sont formés à faire un frottis ou un dépistage du cancer du sein, de la même façon que les sages-femmes ont tout à fait dans leurs missions la capacité à faire un frottis et à suivre des femmes pour le dépistage. Elles sont aussi en capacité de suivre des femmes sans pathologie.

M. Christian Hutin. Très bien !

Mme Agnès Buzyn, ministre. Avec l'offre de soins existante – généralistes engagés, sages-femmes et gynécologues existants –, nous organiserons dans chaque région une offre et un parcours de soins qui permettront à toutes les femmes françaises d'accéder à la prévention, au dépistage et au suivi des maladies gynécologiques. Vous pouvez compter sur mon engagement, mais cela n'est pas en une année que nous rattraperons vingt ans d'indigence. *(Applaudissements sur les bancs des groupes LaREM et MODEM, et sur quelques bancs du groupe UDI-Agir.)*

Données clés

Auteur : [Mme Maud Petit](#)

Circonscription : Val-de-Marne (4^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 954

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Solidarités et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 juin 2018](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [6 juin 2018](#)